

Ringlaan 39 1853 - Strombeek-Bever tel. +32 2 880 88 90 info@aceg.be www.aceg.be



Contrôle d'accessoires de levage.

Date: 10/01/2024 Inspecteur: Daniel Godin Mentor:

Étiquette d'identification: Treuil hydraulique 5T Référence client:

Date rapport: 10/01/2024

L'inspection suivante doit avoir lieu avant: 10-04-2024

Adresse de l'installation

Rue Sohan Numéro 48

Boîte

Postcode 4860
Commune Pepinster
Pays Belgique

Propriétaire

Nom RMS8
Rue Rue des Waides

Numéro

Boîte

Postcode 4890
Commune Thimister
Pays Belgique

Entrepreneur

Nom RMS8

 N° TVA
 BE 0891 617 862

 Numéro de téléphone
 +32 87 78 72 30

 E-mail
 info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")

Treuil hydraulique manitou 5000Kg SN:939109 2016

ARTICLES VÉRIFIÉS

#	Emplacement	Catégorie	description	idlabel	conclusion	Remarques
1			Treuil Hydraulique 5T	Treuil hydraulique 5T	Periodic: OK	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

DATE DE RÉINSPECTION

NOTES

L'inspection dont ce rapport est le résultat ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'une déclaration CE de la directive machines 2006/42/CE et de l'AR 12/08/2008.

Des accessoires rentrent dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE).

Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.

Les contrôles se font sans démontage antérieur. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement des installations de sécurité.

Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 11:30 à 11:40

L'inspecteur Daniel Godin

Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481











